

Compte-rendu sommaire

vosre contact : Emmanuel CATTIAU
tél : 01 64 10 18 31
courriel : secretariat.general@savigny-le-temple.fr

Objet : Conseil municipal du 29 mars 2021

Légalement convoqué le 23 mars 2021, le Conseil municipal s'est réuni le lundi 29 mars 2021 à 19h00 à l'hôtel de ville sous la présidence de Mme Marie-Line PICHERY, Maire.

Étaient présents : 25 élus

Mme PICHERY, M. GAUDIN, Mme BISSONNIER, Mme BOULAY, M. COTTY, Mme DELACOURT, M. SUBIRADA, Mme BENSALÉM, M. BRIARD, Mme GABAY, M. CANNENPASSE-RIFFARD, Mme FLADIN, M. FRIKART, Mme MAGNY, M. BOUDA, M. NANDA, Mme MASSANGA, M. AUBERT, M. CONQ, M. EL BORJE, Mme BOUSEKSOU, Mme MOUCHRIT, M. PIET, Mme POUPARD, M. LAKHAL

formant la majorité des membres en exercice.

Avaient donné pouvoir : 6 élus

M. M'PENDJA à Mme FLADIN
M. EL BOUANANI à Mme PICHERY
Mme ARNAULT à M. GAUDIN
Mme DOMBA à M. GAUDIN
M. GACEM à Mme PICHERY
Mme CHESNAIS à M. SUBIRADA

Étaient absents : 4 élus

M. FRANCES, Mme TARRASSE, M. POLLET, M. EL GAIED

Mme BOULAY est désignée comme secrétaire de séance.

Le Conseil municipal entame l'examen des projets de délibération :

1. Avis sur le projet de pacte de gouvernance entre la Communauté d'Agglomération Grand Paris Sud Seine-Essonnes-Sénart et ses communes membres (délibération n° CM_21_017)

Sur proposition du maire,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **Émet** un avis favorable sur le projet de pacte de gouvernance à conclure entre la Communauté d'Agglomération Grand Paris Sud Seine-Essonnes-Sénart et ses communes membres ;
- **Précise** que le pacte de gouvernance sera adopté par le conseil communautaire de Grand Paris Sud, après avis des communes membres.

2. Modification de la composition d'une commission municipale suite à une démission (délibération n° CM_21_018)

Sur proposition du maire,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **Désigne** Moez El Ga²ied pour siéger au sein de la commission municipale aux Solidarités.

La séance est levée le lundi 29 mars 2021 à 19h41.

**CONFORMÉMENT AUX DISPOSITIONS
DU CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES**

Toute personne intéressée peut consulter le recueil des actes administratifs de la Commune et en obtenir copie en Mairie, au Secrétariat général et des Assemblées (porte 317), aux heures habituelles d'ouverture des services municipaux.

Diffusion le 6 avril 2021

- Panneaux d'affichage municipaux (9 exemplaires)
- Dossier du Conseil municipal (1 exemplaire)
- Site Internet de la Ville (rubrique « Ma ville/Vos élus »)

Affichage en Mairie du 6 avril 2021 au 10 juin 2021 pour caractère exécutoire.